

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six avril, à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 20 Avril 2023

Date d'affichage : le 20 Avril 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 8 = 47

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 4

Absents : 6

Présents : M.GAUBIAC Laurent, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, Mme SEGURA Delphine, MM.JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, SEMENOFF Serge, Mmes TRUMPLER Bettina, AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme LECLERCQ Karin, M BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie Andrée, M.FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. TRINQUIER Gilles à M. FELIX Freddy  
Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José  
M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge  
M.ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril  
M.JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie  
M.FOUGAIROLLE Michel à M. SEMENOFF Serge  
M.FIORENZANO Johan à Mme AUBERT Martine  
Mme ROUX Florence à Mme Marie Andrée DRACS

Absents excusés: Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine, MEUNIER Hélène, TARNOWSKI Gabrielle

Absents: MM. ZUCCONI Jean-Pierre, CAHU Robert, BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. OLIVIERI Bruno, CUENOT Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CATHALA Serge

Début de séance : 18h40

Délibération n°062/2023 : Attribution du marché à procédure adaptée portant sur l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et de suivi du réseau d'itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER donne lecture du rapport de présentation ci-dessous :

RAPPORT DE PRESENTATION

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol  
13 bis rue du Docteur Rocheblave  
30 260 QUISSAC  
☎ 04 66 93 06 12  
✉ [marches-publics@piemont-cevenol.fr](mailto:marches-publics@piemont-cevenol.fr)

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

II - Contexte et objet du marché

**Contexte :**

La consultation s'inscrit dans le cadre d'une opération : NON

Les besoins à satisfaire feront l'objet, outre la présente consultation, d'une future consultation : NON

**Explication du fonctionnement d'un accord cadre à bons de commande :**

Le présente consultation est un accord cadre à bons de commande. Ce type de marché a pour objectif de permettre la satisfaction d'un besoin dont on ne connaît pas à l'avance la fréquence.

Les besoins sont établis dans des bons de commande qui sont émis durant toute la vie de l'accord cadre.

Un accord cadre à bons de commande fonctionne dans les limites de ces seuils financiers.

Exemple : Un accord cadre, comme ici présent, fixé sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 26 000 €HT signifie que la collectivité pourra commander chaque année et pour chaque lot un maximum 26 000 € HT de prestations (au travers des bons de commande). Il est important de noter que l'absence de minimum permet à la collectivité de ne rien commander si elle le souhaite, en effet, le titulaire a un droit acquis sur le seuil minimum (en l'occurrence inexistant) et non le seuil maximum. Donc la collectivité est parfaitement en droit de ne faire aucun bon de commande si elle n'a pas de besoin durant une année entière par exemple. S'il s'avère que c'est le cas alors ce marché n'aurait absolument rien coûté à la collectivité durant cette période.

Ainsi dans le marché présenté ci-dessous, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol peut commander par an et par lot jusqu'à hauteur de 26 000 € HT donc un total de 104 000 €HT (26 000 X 4 = 104 000 € HT) sur les 4 ans pour chaque lot donc un montant total, tous lots confondus, de 208 000 € HT(104 000 €HT X 2 (car il y a 2 lots) = 208 000 €HT).

Les montants des offres sur lesquels vont être jugés les candidats à savoir pour les entreprises retenues

Lot 1 : 14 737 €HT

Lot 2 : 85 405 € HT

Est le résultat d'une simulation d'une commande (DQE) qui a été inventée afin de permettre la mise en concurrence. Il est important de noter que la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, n'est pas engagée sur ce montant. Il s'agit seulement d'une simulation permettant de juger et mettre en concurrence afin d'avoir un prix sur lequel établir une analyse. A l'issu du choix des candidats retenus, les montants établis dans ces « simulations » n'ont plus aucune utilités, seul

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

bons de commande (pour chaque lot) qui seront établis auprès des titulaires après la notification du marché, engagerons la collectivité.

Objet de la présente consultation :

Accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et de suivi du réseau d'itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

### III - Dispositions générales

Lots	Objets	Codes CPV	Durées d'exécution
1	Débroussaillage des sentiers	77211400-6	1 an reconductible 3 fois (3X1 an) donc maximum 4 ans
2	Traitement de l'assise des sentiers	45233160-8	1 an reconductible 3 fois (3X1 an) donc maximum 4 ans

Le présent marché est un accord-cadre alloti mono attributaire avec les seuils financiers suivants :

- Au titre du lot 1 :

Minimum HT	Maximum HT
Sans minimum	26 000,00 €

- Au titre du lot 2 :

Minimum HT	Maximum HT
Sans minimum	26 000,00 €

#### Mode de dévolution :

- Entreprise individuelle et/ou groupement (aucune forme de groupement imposée)

#### Type de marché :

Le présent marché est pris en application du Code de la commande publique. La procédure de passation est : le marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1<sup>1</sup> du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1<sup>1</sup>, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

#### Forme des prix :

Les prestations sont réglées par un prix unitaire selon les stipulations de l'article 6.1 du CCAP commun à tous les lots, de l'acte d'engagement propre à chaque lot et du bordereau de prix unitaire propre à chaque lot.

#### Variantes :

- Variante à l'initiative des candidats : interdite
- Variante à l'initiative de la collectivité : sans objet

#### Conditions d'exécution particulières :

Aucune

Clauses sociales et environnementales :

Non

Carte d'achat :

Sans objet

**IV - Procédure**

Procédure choisie :

La procédure de passation utilisée est : Marché à procédure adaptée

Mesures prise par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer que la concurrence n'a pas été faussée par des études et échanges préalables avec des opérateurs économiques :

- Publication sur le profil acheteur de la collectivité ainsi qu'au BOAMP.

Modalités de la publicité et de la mise en concurrence :

- Avis d'appel public à concurrence en date du 27/01/2023
- Organes et dates de publication :
  - Profil acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, le 27/01/2023
  - BOAMP, le 27/01/2023

Envoi de l'AAPC par voie électronique : oui

Accès aux documents de la consultation par voie électronique : oui

Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Au titre du lot 1 : Sans limitation

Au titre du lot 2 : Sans limitation

Date et heure limite de réception des plis : 21/02/2023 à 12h00

Nature des plis : candidatures et offres

Délai de validité des offres : 180 jours

Instance d'attribution : Le Conseil Communautaire

Aucun conflit d'intérêt n'a été décelé dans le cadre de cette procédure.

**V - Ouverture des plis**

Nombre de plis dématérialisés reçus :

- Dans les délais : 3
- Hors délais : 0

Date de l'ouverture des plis : 21/02/2023 à 13h00

Ouverture des plis assurée par : Monsieur Yann COBUT - Responsable du service marchés publics

VI - Liste des candidatures reçues

N° de Pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>	
1	S.A.S.U SERPE 286 Rue Charles Gide 34670 Baillargues Tel ; 04 67 15 24 46 E-mail : <a href="mailto:etudes@serpe.fr">etudes@serpe.fr</a> N° SIRET : 345 154 694 003 67
2	E.U.R.L Nathanael PIT (Mandataire principal du groupement solidaire composé de la société EURL Nathanael PIT et de la société SARL F.A.R.E) Sauveplane 48160 Le Collet de Dèze Tél : 06 74 09 65 04 E-mail : <a href="mailto:nathanael.pit@gmail.com">nathanael.pit@gmail.com</a> N° SIRET : 514 837 418 000 29
3	S.A BRL ESPACES NATURELS 1105 Avenue Pierre Mendès France BP 94001 30001 Nîmes Tel : 04 67 13 84 15 E-mail : <a href="mailto:brlen@brl.fr">brlen@brl.fr</a> N° SIRET : 391 484 755 000 15
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>	
0	Pas de pli

VII Attribution du lot 2 suite à l'infructuosité

Conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il a été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence suite à l'absence d'offre déposée au titre du lot 2 du présent marché.

Une société a répondu favorablement à l'exécution des prestations dudit lot.

N° de Pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>	
1	S.A.R.L BOIS et VIA 155 Route d'Alès 30430 Rivières Tél : 06 11 32 20 83 / 06 95 26 98 51 E-mail : <a href="mailto:contact@boisetvia.fr">contact@boisetvia.fr</a> N° SIRET : 813 268 356 000 25

VIII - Admission des candidatures

Niveaux minimum : sans objet

Plis	Candidats	ANALYSE			DECISIONS	
		Capacités financières	Situation juridique	Références	Admis	Motifs élimination
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>						
2	E.U.R.L Nathanael PIT	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
1	S.A.S.U SERPE	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
3	S.A BRL ESPACES NATURELS	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>						
1	S.A.R.L Bois et Via	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	

IX - Admission des offres

Plis	Candidats	ANALYSE				DECISIONS	
		Complète	Irrégulière	Inappropriée	Inacceptable	Admise	Motifs élimination
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>							
2	E.U.R.L Nathanael PIT	✓				✓	
1	S.A.S.U SERPE	✓				✓	
3	S.A BRL ESPACES NATURELS	✓				✓	
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>							
1	S.A.R.L Bois et Via	✓				✓	

X - Analyse des offres

Rappel des critères d'analyse au titre de l'ensemble des lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Apprécié au regard du montant total du Descriptif Quantitatif Estimatif servant de comparaison des offres. Le calcul du prix se fera suivant la formule suivante :	60.0
<i>(Meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix)</i>	
<i>L'offre la moins distante obtiendra le montant maximum à savoir 60/60</i>	
2-Valeur technique sur la base du mémoire technique fourni par le candidat et	

propre à chaque lot comprenant :	
2.1-La note méthodologique porte sur la demande que le candidat propose de mettre en œuvre pour exécuter la mission. Une attention particulière sera portée sur la géolocalisation des identifiants.	24.0
2.2-Les moyens humains (capacités et compétences au travers des CV*) et matériels spécifiquement affectés à la réalisation des travaux.	6.0
2.3-L'aspect environnemental de la démarche au travers de la qualité des huiles et liquides hydrauliques utilisés. Connaissance, respect et préservation des milieux faunistiques et floristiques.	6.0
2.4-L'aspect sécuritaire au travers des procédures mises en place pour assurer la sécurité des intervenants et des utilisateurs des chemins. Connaissance et vérification des règles de travaux en milieu naturel notamment sur le risque incendie.	4.0

Demande de précisions ou de compléments : Oui

Au titre du lot n°1, une demande de complément de candidature a été faite auprès de la société E.U.R.L Nathanael PIT par l'envoi d'un courrier sur la plateforme de dématérialisation le 7 mars 2023 avec une date limite de réponse établie au 17 mars 2023 à 12H00. Les éléments de candidature ont été déposés par la société dans le temps imparti.

Négociation : Il n'a été procédé à aucune négociation.

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>				
2	E.U.R.L Nathanael PIT mandataire principal du groupement composé de la société EURL Nathanael PIT et la S.A.R.L F.A.R.E	<u>Analyse Prix :</u>  1- <u>Montant total du Descriptif Quantitatif Estimatif</u>  <u>Montant de l'offre :</u> 14 737 €  <u>Note sur 60 :</u> 60 / 60	<u>Analyse Technique :</u>  2 - <u>La Valeur technique :</u>  Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.  <u>Note sur 35 :</u> 31 / 35	91 / 100
1	S.A.S.U SERPE	<u>Analyse Prix :</u>  1- <u>Montant total du Descriptif</u>	<u>Analyse Technique :</u>  2 - <u>La Valeur technique :</u>	57.36 / 100

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Plis	Candidats	NOTATION		
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale
		<u>Quantitatif Estimatif</u>  <u>Montant de l'offre :</u> 31 178 €  <u>Note sur 60 :</u> 28.36 / 60	Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.  <u>Note sur 35 :</u> 29 / 35	
3	S.A BRL ESPACES NATURELS	<u>Analyse Prix :</u>  <u>1- Montant total du Descriptif Quantitatif Estimatif</u>  <u>Montant de l'offre :</u> 40 950.50 €  <u>Note sur 60 :</u> 21.59 / 60	<u>Analyse Technique :</u>  <u>2 - La Valeur technique :</u>  Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.  <u>Note sur 35 :</u> 34 / 35	55.59 / 100
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>				
1	SARL BOIS et Via	<u>Analyse Prix :</u>  <u>1- Montant total du Descriptif Quantitatif Estimatif</u>  <u>Montant de l'offre :</u> 85 405 €  <u>Note sur 60 :</u> 60 / 60	<u>Analyse Technique :</u>  <u>2 - La Valeur technique :</u>  Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.  <u>Note sur 35 :</u> 29.50 / 35	89.50 / 100

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

### XI - Classement

Classement réalisé conjointement par le Pôle Technique et le Service marchés publics

Prestations de service de transports des déchets verts et des ordures ménagères résiduelles pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol		
N° de pli	Candidat	Classement
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>		
2	Groupement E.U.R.L Nathanael PIT/ S.A.R.L F.A.R.E	1
1	S.A.S.U SERPE	2
3	S.A BRL ESPACES NATURELS	3
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>		
1	S.A.R.L Bois et Via	1

### XII - Proposition d'attribution

N° de pli	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Motifs de l'attribution
<b>Lot 1 : Débroussaillage des sentiers</b>			
2	Groupement E.U.R.L Nathanael PIT/ S.A.R.L F.A.R.E	14 737 €	L'E.U.R.L Nathanael PIT (Mandataire principal du groupement solidaire composé de la société EURL Nathanael PIT et de la société SARL F.A.R.E) a su par une offre financière agressive et un mémoire technique complet répondre à l'ensemble des demandes du cahier des charges de manière très complète.
<b>Lot 2 : Traitement de l'assise des sentiers</b>			
3	S.A.R.L Bois et Via	85 405 €	L'entreprise Bois et Via ayant été la seule entreprise à répondre à notre demande sur le lot. L'analyse a vérifié que la proposition répondait en tout point à la définition des besoins exprimée dans le cahier des charges. Il ressort de l'analyse que la société Bois et Via est parfaitement apte à exécuter les prestations demandées au titre du présent lot.

### XIII - Motifs de rejet

Sans objet.

### XIV - Notification

Notification aux candidats non retenus par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>).

Notification à l'attributaire par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Le Conseil Communautaire,  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;  
Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré ;

## DECIDE à l'unanimité

Olivier GAILLARD ne participe pas au débat et au vote

- d'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un marché à procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique. portant sur l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et de suivi du réseau d'itinéraires de randonnée pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ;
- d'attribuer le marché public aux sociétés suivantes :
  - Lot 1 : Groupement solidaire composé de l'E.U.R.L Nathanael PIT, représenté par Monsieur Nathanael PIT en sa qualité de gérant et mandataire principal du groupement, sise Sauveplane - 48160 Le Collet de Dèze et de la S.A.R.L F.A.R.E.
  - Lot 2 : La société S.A.R.L BOIS et VIA représentée par Monsieur Emmanuel BOFILL en sa qualité de gérant, sise 155 route d'Alès - 30430 Rivières.
- d'autoriser le Président à signer le marché avec les candidats retenus sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché pour l'ensemble de sa durée ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

**PIÉMONT  
CÉVENOL**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

**Accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et de suivi du réseau d'itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol – Lot 1 Débroussaillage des sentiers**

S.A.S.U SERPE	Groupement solidaire EURL PIT / SARL F.A.R.E	BRL ESPACES NATURELS
<b>1-Prix des prestations (60%)</b>		
<b>1.1-Montant du Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE) (60%)</b>		
<u>Montant du DQE :</u> 31 178 €HT Note : 28.36 / 60	<u>Montant du DQE :</u> 14 737 €HT Note : 60 / 60	<u>Montant du DQE :</u> 40 950.50 €HT Note : 21.59 / 60
<b>Total Prix des prestations (60 %)</b>		
Note : 28.36 / 60	Note : 60 / 60	Note : 21.59 / 60
<b>2-Valeur Technique (40%)</b>		
<b>2.1- La note méthodologique porte sur la demande que le candidat propose de mettre en œuvre pour exécuter la mission (24%)</b> <small>Une attention particulière sera portée sur la géolocalisation des identifiants</small>		
La méthodologie présentée par l'entreprise Serpe met en avant une parfaite connaissance des travaux "d'élagage de réseaux" dans la présentation de ses activités au travers de sa note méthodologique. Cette note ne relève pas et ne détaille pas les spécificités techniques des travaux en milieu de pleine nature concernés par cette mission. Seule la méthodologie mise en oeuvre pour les travaux d'entretien classique est explicitée. Ces travaux ne concernent pas la mission.  Le logiciel Arcgis pour la préparation des missions est cohérent. Il manque la présentation des outils en géolocalisation offline, sur fond de carte embarqué qui seront mis à disposition des équipes sur le terrain.  Note : 18 / 24	La méthodologie présentée par le groupement met en avant une réelle connaissance des attentes et des exigences du CCTP. La méthodologie de mise en œuvre détaillée confirme l'expérience et le savoir-faire du groupement en termes d'aménagement de sentier en espace naturel. Le choix et la maîtrise des outils de géolocalisation pour repérer les sites d'interventions, réaliser et suivre les travaux sont détaillés et correspondent aux attentes du CCTP.  Note : 22 / 24	La méthodologie présentée par l'entreprise BRL met en avant une parfaite connaissance des travaux de gestion d'espaces verts en générale mais ne relève pas les spécificités des travaux concernés par cette mission.  La présentation de l'outil de géo localisation pour repérer les sites d'interventions, réaliser et suivre les travaux paraît appropriée.  Note : 20 / 24
<b>2.2- Les moyens humains (capacités et compétences au travers des CV*) et matériels spécifiquement affectés à la réalisation des travaux (6%)</b>		
Le personnel et le matériel mis à disposition est en quantité suffisante. Les descriptions de mise en place et suivi de chantier paraissent issues d'une grande expérience dite en "espace naturel" qui se différencie des chantiers sur des itinéraires de pleine nature tel que demandé sur ce marché, beaucoup de prestations de travaux en zone urbanisée.  Note : 4 / 6	Le personnel et le matériel mis à disposition correspondent aux attentes de la mise en œuvre dans le respect des prescriptions techniques. Toutefois la quantité du réservoir des personnels à disposition n'est aussi importante que dans les deux autres offres. Le CV des personnels serait un plus.  Note : 3 / 6	Le personnel et le matériel mis à disposition sont suffisants pour assurer la mission dans le respect des prescriptions techniques. Peu de références en travaux pleine nature. Une approche d'aménagement paysager et environnemental auprès du PNC qui est intéressante.  Note : 4 / 6
<b>2.3- L'aspect environnemental de la démarche au travers de la qualité des huiles et liquides hydrauliques utilisés. Connaissance, respect et préservation des milieux faunistiques et floristiques (6%)</b>		
La qualité concernant les huiles et liquides hydrauliques et les modes d'intervention en cas de panne matérielle correspondent aux attentes du CCTP. Les compétences au sein du groupe en aménagement paysager et génie écologique seront sûrement mises à disposition de l'équipe en charge des travaux.  Note : 4 / 6	La qualité concernant les huiles et liquides hydrauliques et les modes d'intervention en cas de panne matérielle correspondent aux attentes du CCTP. La connaissance des milieux floristiques n'est pas renforcée par une présentation des formations reçue par les salariés de l'équipe pour ce marché. Seules les nombreuses expériences justifient cet acquis.  Note : 4 / 6	La qualité concernant les huiles et liquides hydrauliques et les modes d'intervention en cas de panne matérielle correspondent aux attentes du CCTP. D'autre part le Groupe soucieux de l'impact environnemental de son activité est qualifié ISO 14001 v2015. La collaboration avec le PNC pour la plantation de haies mellifères laisse entendre une bonne connaissance des milieux floristiques.  Note : 6 / 6

**REÇU EN PREFECTURE**  
 Le 03/05/2023  
 Application agréée E-legalite.com

2.4- L'aspect sécuritaire au travers des procédures mises en place pour assurer la sécurité des intervenants et des utilisateurs des chemins. Connaissance et vérification des règles de travaux en milieu naturel notamment sur le risque incendie. (4%)		
Les mesures de sécurité à l'égard des usagers des sentiers de randonnée et des personnels appelés à réaliser les travaux ont été prises en compte. Le suivi des risques incendie est précisé.  Note : 3 / 4	Les mesures de sécurité à l'égard des usagers des sentiers de randonnée et des personnels appelés à réaliser les travaux ont été prises en compte. La définition des précautions concernant l'anticipation des risques incendie est insuffisamment décrite dans cette note.  Note : 2 / 4	Les mesures de sécurité à l'égard des usagers des sentiers de randonnée et des personnels appelés à réaliser les travaux ont été prises en compte. La prévention et les procédures à engager en cas d'incendie sont abordées de façon claire et précise.  Note : 4 / 4
Note Totale Finale		
Note : 57.36 / 100	Note : 91 / 100	Note : 55.59 / 100
Classement Final		
2	1	3

Appréciation générale :

L'offre du groupement solidaire EURL PIT / SARL FARE a su à la fois par une offre financière très compétitive et une offre technique en conformité avec les exigences du CCTP se démarquer et arriver premier du classement. C'est pourquoi il est conseillé à la Communauté de Commune du Piémont Cévenol de choisir ledit groupement comme titulaire.

**Accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien et de suivi du réseau d'itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol – Lot 2 Traitement de l'assise des sentiers**

SARL BOIS ET VIA

**1-Prix des prestations (60%)**

**1.1-Montant du Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE) (60%)**

Montant du DQE :

85 405 €HT

Note : 60 / 60

**Total Prix des prestations (60 %)**

Note : 60 / 60

**2-Valeur Technique (40%)**

**2.1- La note méthodologique porte sur la demande que le candidat propose de mettre en œuvre pour exécuter la mission (24%)**

Une attention particulière sera portée sur la géolocalisation des identifiants

La méthodologie d'exécution des travaux présentée met en avant une réelle connaissance des attentes et exigences du CCTP, en lien avec les services techniques du MO. Le descriptif de mise en œuvre des travaux sur l'assise des itinéraires est très détaillé contrairement aux descriptifs des aménagements de franchissement (pas japonais, chicane anti-moto) ou de sécurité (barrières, garde-corps, clôture). Toutefois les références, parmi lesquelles plusieurs prestations sur le territoire intercommunal dans le cadre du marché précédent de mise en œuvre du RLESI, confirment l'expérience et le savoir-faire de l'entreprise à savoir les aménagements et équipements de chemins de randonnée, son cœur de métier.

En termes de rendu et de géolocalisation, les outils sont du niveau attendu pour les repérages et relevés de terrain et suffisant pour les échanges avec les services internes de la collectivité.

Note : 18.5 / 24

**2.2- Les moyens humains (capacités et compétences au travers des CV\*) et matériels spécifiquement affectés à la réalisation des travaux (6%)**

Les CV affichés se rapportent aux attentes de la mission bien qu'ils ne correspondent pas aux nombres de personnels techniques -par ailleurs satisfaisant pour cette prestation- annoncés en interne ou en partenariat pour renfort si besoin. Les moyens matériels sont conséquents, adaptés aux interventions en espaces naturels et conviennent aisément aux nécessités de la mise en œuvre de ce lot.

Note : 5 / 6

**2.3- L'aspect environnemental de la démarche au travers de la qualité des huiles et liquides hydrauliques utilisés. Connaissance, respect et préservation des milieux faunistiques et floristiques (6%)**

Il ressort de la méthodologie une sensibilité assez importante aux enjeux environnementaux actuels tant sur la qualité des huiles et liquides hydrauliques, les modes d'intervention que sur le recyclage différencié des différents matériaux et résidus. En revanche, il est moins précisé la question de la connaissance des milieux même si le niveau d'exigence général sur le respect de la réglementation et la limitation des nuisances paraît élevé.

Note : 4.5 / 6

REÇU EN PREFECTURE

le 03/05/2023

Application agréée E-legalite.com

2.4- L'aspect sécuritaire au travers des procédures mises en place pour assurer la sécurité des intervenants et des utilisateurs des chemins.  
 Connaissance et vérification des règles de travaux en milieu naturel notamment sur le risque incendie. (4%)

Si la réglementation en vigueur semble appliquée et rappelée systématiquement, il n'est indiqué nulle part dans le mémoire les questions relatives aux interventions en cas de risque incendie bien que ce lot présente moins de circonstance.

En revanche, l'accent est mis sur la sécurité, la formation et la santé du personnel, un peu moins sur les pratiques mises en place pour assurer la sécurité des usagers, professionnels ou de loisirs, des chemins.

Note : 1.5 / 4

Note Totale Finale

Note : 89.50 / 100

Classement Final

1

Appréciation générale :

L'Entreprise Bois & Via, bien que seul candidat, présente des conditions réglementaires et financières solides ainsi que toutes les compétences techniques et humaines pour être retenu et mener à bien cette mission.

REÇU EN PREFECTURE  
 le 03/05/2023  
 Application agréée E-legalite.com